

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)

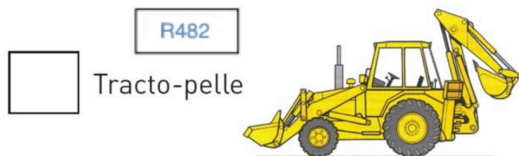
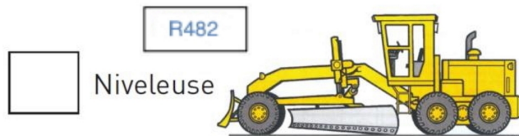
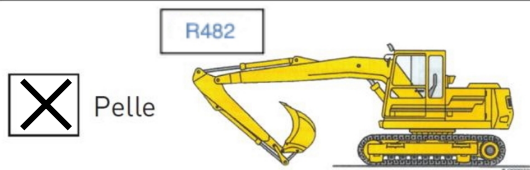
CATARINO TP

ADRESSE : 6 BIS RUE DES ARTISANS

91480 QUINCY SOUS SENART

TEL : 01 87 22 22 34 EMAIL : catarinocontroles@GMAIL.COM

Date	13 mai 2025
N° de client	1
N° de rapport	TP3-73
N° interne de contrôle	4
Prochaine vérification	13 nov. 2025



☐ Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Marco CATARINO	Société	CATARINO TP	Signature	
-----	----------------	---------	-------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : MECALAC	MARQUE VÉHICULE
Modèle : 8MCR	
N° de Série : 131526	TYPE
CATÉGORIE : B1 : Pelle > 6 T	
ACCESSOIRE(S) : 4x1, godets, curage, Fourches	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 1900.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2018	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 4644	N° du Parc
LEVAGE : Oui	P02

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
	

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : CATARINO/NEZZARI HANANE	Société : CATARINO TP
-------------------------------	-----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		PELLE (INITIAL)															
CATARINO TP CATARINO/NEZZARI HANANE		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00										Rapport N° : TP3-73					
		Date : 13 mai 2025				Prochaine contrôle : 13 nov. 2025				Client : CATARINO TP							
		Marque		MECALAC		Modèle		8MCR		N° de Série		131526					
		Marquage CE : Oui				L'appareil peut être utilisé : Oui				Une contre visite sera obligatoire : Non							
ESSAI DE FONCTIONNEMENT																	
			B	D	NEO	V/F	N°						B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage			☒	☐	☐	F		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)									
Dispositif « homme mort »			☐	☐	☒	F		Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 1900 Kg 2 m					☒	☐	☐		
Contacteur de siège			☐	☐	☒	F		Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)					☒	☐	☐		
Commande de direction			☒	☐	☐	F		Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge					☒	☐	☐		
Direction de secours (suivant capacité)			☐	☐	☒	F		Réglage de l'indicateur / limiteur de charge					☒	☐	☐		
Frein de service			☒	☐	☐	F		Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge					☒	☐	☐		
Frein de parc / Frein de secours			☒	☐	☐	F		Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)					☒	☐	☐		
								Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.					☒	☐	☐		
								Vérin de : fleche									
								Vérin de : balancier									
EXAMENS ET ÉPREUVES																	
			Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP														
			Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)											☐	☐	☐	
			Charge d'essai : à une distance mesurée de :											☐	☐	☐	
			Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?														
			Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?														